Image not found or type unknown

Droit d'usage et d'habitation et incendie.

Par **Godferdom**, le **02/09/2008** à **20:47**

Bonjour,
Ma grand mère a reçu en leg d'une amie le droit d'usage et d'habitation de son domicile. Il y a quelques jours, un incendie a partiellement détruit une partie de cette habitation la rendant inhabitable. Le domicile est légalement assuré et le propriétaire recevra un dédommagement pour le préjudice. Est-il tenu de restaurer le domicile de ma grand-mère ?

En vous remerciant par avance de toute réponse,

Par **Tisuisse**, le **02/09/2008** à **23:57**

Si votre grand-mère s'est assurée, oui.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés